

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision : DVC-SPO-2016-021</b>
<b>Direction de la vie communautaire</b>
<b>Service des sports et du plein air</b>
<b>Objet : Appui de la Ville – Réalisation du projet d'agrandissement du Complexe de soccer Honco de Lévis (phase III).</b>
<b>Date : 15 juin 2016</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)**

Afin de répondre à la demande grandissante de terrains de soccer intérieurs, le conseil d'administration du Complexe de soccer Honco a présenté une demande au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du Gouvernement du Québec afin de réaliser la phase III, qui consiste à doter le Complexe d'un 4<sup>e</sup> terrain de soccer intérieur augmentant de 25 % le nombre d'heures disponibles. Lors de la conférence de presse du 21 mars dernier, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur annonçait l'engagement financier de 1 250 000 \$ du gouvernement provincial dans la réalisation de la phase III au Complexe de soccer Honco.

Tous les partenaires initiaux du projet ont été interpellés afin de contribuer à cette phase III : la Ville, la Commission scolaire des Navigateurs, l'ARSQ, Honco et Desjardins. La Commission scolaire des Navigateurs a d'ailleurs confirmé sa volonté de céder le terrain nécessaire à l'agrandissement.

La Direction de la vie communautaire et l'Association régionale se sont vu offrir la possibilité de louer des heures supplémentaires. Les besoins de la Ville et ceux de l'ARSQ sont complémentaires puisque les usagers des associations locales sont majoritairement des joueurs mineurs, alors que l'ARSQ louerait des heures pour ses ligues adultes.

La Direction de la vie communautaire a récemment entrepris des discussions avec les autres partenaires du Complexe de soccer Honco afin de déterminer les paramètres du partenariat pour ce 4<sup>e</sup> terrain. La Direction du développement économique et de la promotion est présentement en discussion avec le Complexe de soccer Honco afin de préciser la nature de la contribution de la Ville dans la réalisation de la phase III.

Afin de compléter son dossier au ministère, le conseil d'administration de CSHL demande à la Ville de lui transmettre une résolution confirmant son appui à la réalisation du projet d'agrandissement du Complexe de soccer Honco de Lévis (phase III).

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**
**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**
**FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)**

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

**Commentaires**

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_

- Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_  
 Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants      2016      2017      2018  
\_\_\_\_\_

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable  
d'activité budgétaire \_\_\_\_\_

Date : 22 / 06 / 2016

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

## PERSONNES CONSULTÉES


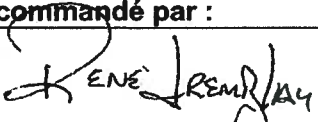
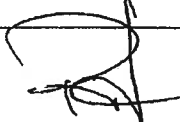
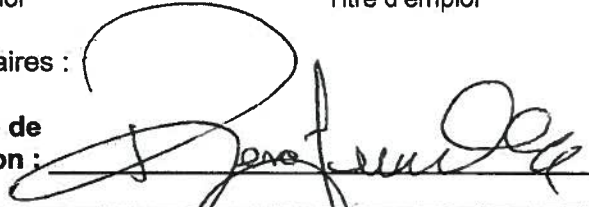
Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

## RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

- de signifier l'intérêt de la Ville à collaborer à la réalisation du projet d'agrandissement du Complexe de soccer Honco de Lévis (phase III);
- de mandater en conséquence la Direction du développement économique et de la promotion pour négocier avec les parties signataires du protocole d'entente relatif à l'implantation et à l'exploitation d'un complexe de soccer intérieur intervenu le 14 mars 2007 et les autres partenaires éventuels intéressés, les termes d'une entente ayant pour objet la réalisation de ce projet.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : 		Titre d'emploi : _____	
Recommandé par :			
			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 			Date : 22/06/2016

## COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature de la Direction générale : 

Date : 16/06/22